

## **MANQUE DE TRANSPARENCE**

### **Document d'information**

Depuis mars 2007, TPG Technology Consulting (TPG) a fait appel à divers mécanismes gouvernementaux pour tenter d'obtenir de l'information sur le processus utilisé par le gouvernement pour octroyer le contrat ETS. Nos efforts ont été entravés de façon constante par la réticence du gouvernement à fournir la totalité de l'information ou à entamer une enquête sérieuse.

En raison des tentatives évidentes du gouvernement de bloquer nos demandes de divulgation complète, TPG n'a eu d'autre choix que de déposer cette action en justice afin de jeter la lumière sur ce processus.

Voici ce que TPG a fait en vue d'obtenir l'information :

#### **Demandes d'accès à l'information de TPSGC :**

Le 10 avril 2007, nous avons présenté une demande d'information au bureau d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le 7 mai 2007, le bureau d'AIPRP nous a fait savoir que le ministère allait demander une prorogation de 300 jours en plus des 30 jours nécessaires initialement pour nous fournir l'information. Le ministère a par la suite refusé de fournir l'information de façon partielle. L'information demandée comprenait : les contacts entre le bureau du ministre et des représentants ou lobbyistes de l'un des autres soumissionnaires, les résultats de l'évaluation technique et financière de la soumission, tout contact ou intervention en provenance du bureau du ministre à propos de cette Demande de propositions et l'ensemble des courriels de divers fonctionnaires de TPSGC à ce sujet.

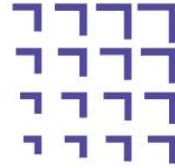
La prorogation de 330 jours pour nous fournir l'information est échue. Le ministère nous dit maintenant qu'il « est encore en train de travailler là-dessus ».

Plus tôt cette année, nous avons reçu une partie de l'information que nous avons demandée; ceci n'a cependant pas été le résultat de notre propre demande d'AIPRP mais bien d'une consultation du bureau de l'AIPRP pour un autre demandeur. Il est intéressant de constater que bien que notre demande ait précédé celle du groupe en question, la leur semble avoir reçu la priorité.

#### **Bureau du commissaire à l'Accès à l'information :**

Le 2 août, nous en avons appelé au commissaire du bureau de l'Accès à l'information et demandé qu'une partie de l'information soit diffusée durant la prorogation de 300 jours. Notre demande a été refusée. La diffusion partielle est certes recommandée par les directives du Conseil du Trésor, mais ces dernières ne sont pas obligatoires.

Notre seconde demande avait trait au refus du bureau de l'AIPRP de TPSGC de diffuser une partie de l'information sous le prétexte que « cela serait contraire aux intérêts économiques du Canada ». Alors qu'on nous a dit en octobre que le bureau du commissaire refuserait également



notre appel, la réponse officielle a été retardée jusqu'en janvier. Nous avons fait appel depuis devant les tribunaux fédéraux.

**Bureau de l'intégrité du secteur public :**

Le 15 avril 2007, le bureau de l'Intégrité du secteur public (BISP) a été saisi d'une demande d'enquête sur des fautes présumées. La réponse initiale du bureau, le 26 juin, a été de refuser notre demande; cette réponse comportait diverses déclarations indiquant une incompréhension de la question. Notre réponse leur a fourni l'information nécessaire pour aller de l'avant. Cependant, le 12 décembre, le commissaire à l'Intégrité de la fonction publique nous a fait savoir qu'il n'était pas en mesure d'enquêter car le sujet se trouvait encore devant le tribunal canadien du commerce extérieur. Cette information nous a fait réaliser que, pour que le BISP entame une enquête, il faudrait que TPG abandonne ses poursuites. C'est là quelque chose que nous ne sommes pas prêts à faire.

**Requêtes au ministre :**

Diverses lettres ont été adressées au ministre et au sous-ministre, leur demandant d'enquêter sur le sujet. Leurs réponses nous ont finalement indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à nous rencontrer pour discuter de nos préoccupations tant que la question était devant les tribunaux. Nous avons récemment constaté et vu dans les médias que le fait que d'autres sujets se trouvent devant les tribunaux ne les a pas empêchés de rencontrer les représentants des entreprises touchées.

**Entretien final avec le TPSGC :**

Lorsqu'un contrat est octroyé, les soumissionnaires rejetés se voient habituellement accorder un entretien final qui leur permet de comprendre pourquoi ils n'ont pas été sélectionnés. Il ne s'agit pas là d'une mesure de courtoisie mais bien d'une exigence légale.

Les règles d'approvisionnement prévoient qu'il faut : « sur demande, communiquer aux fournisseurs dont la soumission n'a pas été retenue des renseignements pertinents concernant les raisons du rejet, et les informer des caractéristiques et des avantages relatifs de la soumission retenue, ainsi que du nom de l'adjudicataire. »

Bien que nous ayons demandé un entretien final, nous n'avons jamais obtenu l'occasion de recevoir un débriefage direct au cours d'une réunion en personne, comme c'est généralement le cas, qui permet une période de questions. Ce n'est que récemment, après en avoir appelé au Premier ministre, que nous avons reçu de l'information, qui s'est avérée incomplète et qui ne correspond pas entièrement à l'information que nous avons reçue par ailleurs.